



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

1/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

SECTION 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	BUCTRIL
Code du produit (UVP)	06419135
Numéro d'homologation (Suisse)	W-7128

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Herbicide
-------------	-----------

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	Bayer (Schweiz) AG Crop Science Postfach CH-3052 Zollikofen
-------------	---

Téléphone	+41(0)31 869 16 66
Téléfax	+41(0)31 869 23 39

Service responsable

Suisse :	+41(0)31 868 35 36 (Suisse) E-mail : infobayer-ch@bayer.com
----------	--

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Numéro d'urgence Suisse 145 (Tox Info Suisse, Zurich)

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément à la réglementation suisse (sur le modèle du Règlement (CE) N° 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements)

Liquides inflammables: Catégorie 3
H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H302 Nocif en cas d'ingestion.

Danger par aspiration: Catégorie 1
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Irritation cutanée: Catégorie 2
H315 Provoque une irritation cutanée.

Sensibilisation cutanée: Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Irritation oculaire: Catégorie 2
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Toxicité aiguë: Catégorie 4
H332 Nocif par inhalation.

Toxicité pour la reproduction: Catégorie 2
H361d Susceptible de nuire au

BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

2/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

|| foetus.

|| Toxicité chronique pour le milieu aquatique: Catégorie 1
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long
|| terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Classement et étiquetage conformément à la réglementation suisse:

Soumis à étiquetage réglementaire.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- Bromoxynil
- Solvent naphtha (petroleum), heavy arom.; Kerosine - unspecified (CAS 64742-94-5)



GHS02
Extrêmement
inflammable



GHS07
Attention
dangereux



GHS08
Dangereux
pour la santé



GHS09
Dangereux pour le
milieu aquatique

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH401	Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Conseils de prudence

P102	Tenir hors de portée des enfants.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P260	Ne pas respirer les brouillards.
P280	Porter des gants de protection/une tenue de protection/des lunettes de protection ou une visière.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308 + P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON (145) ou un médecin.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de récupération conformément à la réglementation locale. Interdiction de réutiliser l'emballage.



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

3/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mélanges

Nature chimique

Concentré émulsionnable (EC)
Bromoxynil 225 g/l

Composants dangereux

Mentions de danger conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom	No.-CAS / No.-CE / REACH Reg. No.	Classification	Conc. [%]
		Règlement (CE) No 1272/2008	
Bromoxynil octanoate	1689-99-2 216-885-3	Repr. 2, H361d Acute Tox. 3, H331 Acute Tox. 4, H302 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 1, H410 Aquatic Acute 1, H400	31,70
Dodécylbenzène sulfonate de calcium, ramifié	68953-96-8 273-234-6	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411	> 1,00 – < 5,00
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1 201-148-0	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H335 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 STOT SE 3, H336	> 1,00 – < 5,00
Solvant naphta aromatique lourd (pétrole)	64742-94-5 265-198-5 01-2119463583-34-xxxx	Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H336 Aquatic Chronic 2, H411	> 20,00

Autres informations

Bromoxynil octanoate	1689-99-2	Facteur M: 10 (acute), 10 (chronic)
----------------------	-----------	-------------------------------------

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

SECTION 4: PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

S'éloigner de la zone dangereuse. Enlever immédiatement tout vêtement souillé et le mettre à l'écart. Maintenir et transporter la victime en position latérale de sécurité.

Inhalation

Transporter la victime à l'air frais et la coucher au calme.
Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Contact avec la peau

Nettoyer avec une grande quantité d'eau et du savon, si disponible, avec du polyéthylène glycol 400, puis rincer avec de l'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

4/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

Contact avec les yeux Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les lentilles cornéennes, si présentes, continuer à rincer l'oeil. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion Rincer la bouche et faire boire de l'eau par petites gorgées. Ne PAS faire vomir. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Local: Sensibilisation, Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Systémique: Lassitude, Soif, Sueurs, Anxiété, Hyperventilation, Tachycardie, Muscle rigidité, Hyperthermie

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traitement local : Traitement initial : symptomatique.

Traitement systémique : Traitement initial : symptomatique. En cas d'ingestion de quantité importante depuis moins de deux heures, procéder à un lavage d'estomac. De plus il est conseillé d'administrer du charbon médicinal et du sulfate de soude. En cas d'hyperthermie, un refroidissement physique est envisageable ; en cas de rigidité musculaire, des décontractants musculaires associés à une mise sous respiration artificielle peuvent contrecarrer l'hyperthermie. Il n'existe pas d'antidote spécifique.

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Appropriés Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange **En cas d'incendie il y a dégagement de gaz dangereux.**

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire Limiter l'épandage des fluides d'extinction. Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions Eviter tout contact avec le produit répandu ou les surfaces



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

5/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement	contaminées. Eloigner toute source d'ignition. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas déverser dans les eaux de surface, les égouts et les eaux souterraines.
6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage	
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure). Récupérer le produit dans un emballage correctement étiqueté et bien fermé. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés en respectant la réglementation sur l'environnement.
6.4 Référence à d'autres sections	Informations concernant la manipulation, voir section 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir section 8. Informations concernant l'élimination, voir section 13.

SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Equipement de protection individuelle, voir section 8.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques. N'utiliser que de l'équipement antidéflagrant.
Mesures d'hygiène	Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Entreposer séparément les vêtements de travail. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Enlever immédiatement les vêtements sales et ne les réutiliser qu'après un nettoyage complet. Détruire (brûler) les vêtements non nettoyables.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original. Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Protéger du gel. Éviter une exposition directe au soleil.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériau approprié	Coex EVOH (1000L IBC)
7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Se référer aux indications de l'étiquette et/ou de la fiche technique.

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Valeur limite d'exposition

Composants	No.-CAS	Valeur limite d'exposition	m.à.j.	Base
Bromoxynil octanoate	1689-99-2	0,21 mg/m ³ (TWA)		OES BCS*
2-Méthylpropane-1-ol	78-83-1	150 mg/m ³ /50 ppm (VME)	01 2008	INRS (FR)



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

6/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

*OES BCS : Valeur limite interne Bayer CropScience pour l'exposition professionnelle (Occupational Exposure Standard)

Conseils supplémentaires

A considérer : Limite d'exposition admissible groupe 3 : 100 mg/m³ / 20 ppm (mélanges d'hydrocarbures riches en aromatiques à teneur en aromatiques >25% / TRGS 901; no. 72).

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection

individuelle

Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire

Porter un appareil respiratoire filtrant les gaz et vapeurs organiques avec un facteur de protection de 10 (Norme Européenne EN140 Filter Type A ou équivalent).

Les protections respiratoires ne doivent être utilisées que lors d'expositions de courte durée, après que toutes les mesures de réduction de l'exposition à la source ont été mises en place (par exemple un confinement et/ou une ventilation), de manière à maîtriser les risques résiduels. Veiller à toujours respecter les instructions du fabricant concernant le port et l'entretien des appareils respiratoires.

Protection des mains

Veillez respecter les consignes du fournisseur de gants relatives à la perméabilité et au délai de rupture de la matière constitutive du gant. De plus, prendre en compte les conditions spécifiques de manipulation du produit ainsi que les risques de coupure et d'abrasion et la durée de l'exposition cutanée.

Laver les gants en cas de contamination. Les jeter lorsque la contamination externe ne peut pas être éliminée, lorsqu'ils sont percés ou contaminés à l'intérieur. Se laver les mains fréquemment, et systématiquement avant de manger, boire, fumer ou d'aller aux toilettes.

Typ de matière	Caoutchouc nitrile
Taux de Perméabilité	> 480 min
Épaisseur du gant	> 0,4 mm
Indice de protection	Classe 6
Norme	Gants de protection conformes à EN 374.

Protection des yeux

Porter des lunettes masque (conformes à la norme EN166, domaine d'utilisation = 5 ou équivalent).

Protection de la peau et du Corps

Porter une combinaison standard et un vêtement de catégorie 3 type 4.

En cas de risques d'exposition significative, un niveau de protection plus important doit être envisagé.

Porter deux couches de vêtements dans la mesure du possible. Une combinaison en coton ou coton/polyester doit être portée sous le vêtement de protection chimique et nettoyée fréquemment par une blanchisserie industrielle.

Si le vêtement de protection est souillé, le décontaminer le mieux possible, puis l'enlever avec précaution. S'en débarrasser en suivant les prescriptions du fabricant.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme liquide, clair



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

7/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

Couleur	jaune à brun
Odeur	aromatique
pH	4 - 5 à 1 % (23 °C) (eau désionisée)
Point d'éclair	60 °C
Température d'inflammabilité	430 °C
Densité	env. 1,03 g/cm ³ à 20 °C
Hydrosolubilité	miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau	Bromoxynil octanoate: log Poe: 5,4
Tension superficielle	31 mN/m à 20 °C
Propriétés comburantes	Le produit n'est pas comburant
Explosivité	Non-explosif 92/69/CEE, A.14 / OCDE 113
Autres données	Pas d'information supplémentaire disponible liée à la sécurité.

SECTION 10: STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique Stable dans des conditions normales.

10.2 Stabilité chimique Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses si les recommandations de stockage et de manipulation sont respectées.

10.4 Conditions à éviter Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Exposition à l'humidité.

10.5 Matières incompatibles Stocker dans l'emballage d'origine.

10.6 Produits de décomposition dangereux Il n'y a pas de produits de décomposition en utilisation normale.

SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale DL50 (rat) > 300 - 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation CL50 (rat) 2,82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Pas d'irritation des voies respiratoires

Toxicité aiguë par pénétration cutanée DL50 (rat) > 2.000 mg/kg

Irritation de la peau Irritant pour la peau. (lapin)

Irritation des yeux Irritant pour les yeux. (lapin)

Sensibilisation Sensibilisant (cochon d'Inde)
OCDE Ligne Directrice 406, Test de Buehler
La valeur fournie concerne la matière active technique bromoxynil



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

8/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

octanoate.

Evaluation de la toxicité à dose répétée

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué lors des expérimentations animales une toxicité organo-toxique spécifique de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Les effets observés ne semblent pas concerner les êtres humains.

Evaluation de la mutagénèse

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas été reconnue comme mutagène ou génotoxique à partir des résultats évidents observés dans de nombreuses études in vitro et in vivo de mutagenèse.

Evaluation de la cancérogénicité

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué à fortes doses une incidence accrue des tumeurs de(s) organe(s) suivant(s) : foie. Le mécanisme d'action responsable des tumeurs n'est pas applicable à l'homme.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction

Bromoxynil octanoate : Cette substance n'a pas provoqué de toxicité pour la reproduction dans une étude menée sur deux générations chez le rat.

Evaluation de la toxicité pour le développement

Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué un retard de croissance fœtale, une fréquence accrue de malformations non spécifiques. Bromoxynil octanoate : Cette substance a provoqué des effets toxiques sur le développement seulement à des doses produisant une toxicité systémique chez les mères.

SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour le poisson	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)) 0,127 mg/l Durée d'exposition: 96 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	CE50 (Daphnia magna (Puce aquatique)) 0,255 mg/l Durée d'exposition: 48 h Le test a été réalisé avec une formulation similaire.
Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques	NOEC (Daphnia magna (Puce aquatique)): 0,32 mg/l Durée d'exposition: 21 jr
Toxicité des plantes aquatiques	CE50 (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) > 90 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h NOEC (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)) 8,3 mg/l Taux de croissance; Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Bromoxynil octanoate:
pas rapidement biodégradable

Koc Bromoxynil octanoate: Koc: 639

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Bromoxynil octanoate: Facteur de bioconcentration (FBC) 230
Ne montre pas de bioaccumulation.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Bromoxynil octanoate: Légèrement mobile dans le sol



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

9/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Bromoxynil octanoate: Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Pas d'autre effet à signaler.

SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eviter toute contamination des eaux avec le produit ou les restes de bouillie. Rincer soigneusement les emballages vides et les remettre au service d'enlèvement des ordures. Les restes de produits à éliminer sont à remettre à une centrale de récupération pour produits toxiques ou au commerce spécialisé. Observer absolument les risques de danger et les mesures de sécurité mentionnés sur l'étiquette.

Code d'élimination des déchets

020108 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses

SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (BROMOXYNIL OCTANOATE / SOLVANT NAPHTHA AROMATIQUE LOURD (PETROLE) SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	OUI
Code danger	90
Code tunnel	D/E
Prescription particulière	640E

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA (PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	OUI

IATA

14.1 Numéro ONU	1993
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BROMOXYNIL OCTANOATE, SOLVENT NAPHTHA



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

10/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

	(PETROLEUM) HEAVY AROMATIC SOLUTION)
14.3 Classe(s) relative(s) au transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Marque dangereux pour l'environnement	NON

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les sections 6 à 8 de cette fiche de données de sécurité.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Pas de transport en vrac conformément au Recueil IBC.

SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Tenir hors de portée des enfants.
Il est interdit de réutiliser l'emballage.

Article 13 Ordonnance sur la protection de la maternité (RS 822.111.52) :
Les femmes enceintes et les mères qui allaitent ne peuvent entrer en contact avec ce produit (cette substance / cette préparation) dans le cadre de leur travail que lorsque qu'il est établi sur la base d'une analyse de risques au sens de l'art. 63 OLT 1 (RS 822.111) qu'aucune menace concrète pour la santé de la mère et de l'enfant n'est présente ou que celle-ci peut être exclue grâce à des mesures de protection appropriées.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) :
Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

Information supplémentaire

Classement OMS : II (Modérément dangereux)

Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (Décret n°2014-285)

Rubrique n°4510 : Dangereux pour l'environnement à quatique (aigüe ou chronique de cat. 1)

Rubrique n°4331 : Liquides inflammables de catégorie 2 ou 3

Maladies professionnelles

Tableau(x) Numéro(s) :

14	Affections provoquées par les dérivés nitrés du phénol, par le pentachlorophénol, les pentachlorophénates et par les dérivés halogénés de l'hydroxybenzonnitrile.
84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation du risque chimique n'est pas exigée.



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

11/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS

Texte des mentions de danger mentionnées dans la Section 3

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque des lésions oculaires graves.
H331	Toxique par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
CE _x	Concentration d'Effet pour X%
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
NE/EN	Norme européenne
UE	Union Européenne
IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
Cl _x	Concentration d'Inhibition pour X%
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Conc.	Concentration
CL _x	Concentration Létale pour X%
DL _x	Dose Létale pour X%
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
UN	Nations Unies
OMS	Organisation mondiale de la Santé

Bayer (Schweiz) AG, Crop Science

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE) n°1907/2006.
Avec modifications pour la Suisse selon la LChim du 1^{er} août 2005.



BUCTRIL (W-7128) Emballage: 1 L

Version 8 / F
102000011543

12/12
Version EU du: 17.09.2015
Version CH du: 23.01.2018

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 2015/830 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

Objet de la révision: Section 2 : Identification des dangers. Section 3 : Composition/Informations sur les composants. Section 8 : Contrôle de l'exposition / Protection individuelle. Section 16 : Autres données.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Indications relatives à l'utilisation de cette Fiche de Données de Sécurité (Suisse)

Cette Fiche de Données de Sécurité concerne exclusivement le produit du chapitre 1 de cette fiche (nom, UVP- et W-Nr.) de Bayer (Schweiz) AG et n'a de valeur que pour celui-ci. Toute utilisation pour d'autres produits (même ceux qui semblent identiques) est interdite, y compris la copie (même partielle), la diffusion, etc. L'authenticité des données correspondant aux connaissances les plus récentes est uniquement valable pour notre spécification. En cas d'interprétation de ces données pour d'autres produits les informations citées sur la fiche de sécurité peuvent s'avérer incomplètes ou même fausses, c'est pourquoi l'utilisation de cette fiche pour autres produits (autre ou sans numéro W) est illégale.